

(tous les montants sont en dollars américains, à moins d'indication contraire)

1) Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

Les Vêtements de Sport Gildan publie ses résultats pour le premier trimestre de l'exercice 2024

- Ventes nettes de 696 millions de dollars
- Marge opérationnelle de 15,1 % et marge opérationnelle ajustée¹ de 18,0 %
- Bénéfice dilué par action conforme aux PCGR de 0,47 \$, en baisse de 13 %, et bénéfice dilué par action ajusté¹ de 0,59 \$, en hausse de 31 %
- 57 millions de dollars retournés aux actionnaires au cours du trimestre
- Prévisions confirmées pour l'exercice 2024 complet

Montréal, le mercredi 1^{er} mai 2024 – Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (TSX et NYSE : GIL) annonce aujourd'hui ses résultats pour le premier trimestre clos le 31 mars 2024. Les prévisions pour l'exercice 2024, telles qu'elles ont été communiquées le 15 avril 2024, sont confirmées.

« Notre solide performance au premier trimestre met en évidence la force de notre modèle d'affaires et l'attention particulière que nous avons accordée à la mise en œuvre de nos priorités. Parmi les points forts du trimestre, mentionnons le dynamisme continu du marché des produits faits de fil à anneaux et des vêtements molletonnés. Je suis satisfait de notre positionnement concurrentiel et de notre exécution, qui nous ont permis d'enregistrer une amélioration notable d'un exercice à l'autre de nos principales mesures financières. Nos principales priorités stratégiques sont claires, et nous commençons l'année du bon pied », a déclaré Vince Tyra, président et chef de la direction de Gildan.

Résultats opérationnels du premier trimestre de 2024

Les ventes nettes de 696 millions de dollars pour le premier trimestre ont reculé de 1 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, ce qui est conforme aux prévisions déjà communiquées. Globalement, les expéditions ont été essentiellement semblables à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, quoique légèrement supérieures à nos attentes, le recul des ventes nettes étant attribuable à la baisse des prix de vente nets et à la gamme de produits moins avantageuse. Les ventes de vêtements de sport ont atteint 592 millions de dollars, en hausse de 1 %, du fait de l'augmentation des expéditions reflétant les tendances positives dans les points de vente dans les régions ainsi que du réapprovisionnement saisonnier des distributeurs, qui a légèrement diminué par rapport à un an plus tôt. La croissance des volumes de ventes de vêtements de sport a été en partie contrebalancée par les prix de vente nets moins élevés et la gamme de produits moins avantageuse qu'à l'exercice précédent. Les ventes de vêtements de sport reflètent aussi la forte croissance de nos clients des comptes nationaux, qui desservent les marchés de détail, et l'accroissement continu de notre part de marché dans les principales catégories de produits. Les ventes sur les marchés internationaux, qui ont progressé de 1 %, rendent compte d'une possible stabilisation des tendances dans les points de vente, des signes de reprise étant évidents dans certaines régions. Dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements, les ventes ont diminué de 10 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la gamme de produits moins avantageuse dans cette catégorie, de l'élimination progressive de la marque Under Armour et du ralentissement généralisé du marché dans la catégorie des sous-vêtements.

La Société a dégagé un bénéfice brut de 211 millions de dollars, ou 30,3 % des ventes nettes, comparativement à 188 millions de dollars, ou 26,7 % des ventes, à l'exercice précédent. La marge brute ajustée¹ s'est établie à 30,3 %, contre 26,2 % un an plus tôt, ce qui représente une amélioration de 410 points de base essentiellement attribuable à la baisse des coûts des matières premières et des intrants utilisés dans la fabrication, légèrement contrée par les prix de vente nets moins élevés et la gamme de produits moins avantageuse.

Les charges de vente et charges générales et administratives de 105 millions de dollars, ou 15,1 % des ventes nettes, tiennent compte d'une charge de 20 millions de dollars au titre des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires, des coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société, des ajustements des coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction ainsi que des attributions spéciales de maintien en poste. En excluant cette charge, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes¹ se sont établies à 12,3 % pour le trimestre à l'étude, contre 11,6 % un an plus tôt, ce qui reflète différentes charges non récurrentes et, dans une moindre mesure, la réduction de l'effet de levier sur les ventes.

La Société a dégagé un bénéfice opérationnel de 105 millions de dollars, ou 15,1 % des ventes nettes, comparativement à 128 millions de dollars, ou 18,2 % des ventes nettes, au premier trimestre de l'exercice précédent, compte tenu de l'incidence favorable du profit de 25 millions de dollars sur la cession-bail d'une de nos installations de distribution aux États-Unis. Le bénéfice opérationnel ajusté¹ s'est chiffré à 126 millions de dollars, ou 18,0 % des ventes nettes, en hausse de 23 millions de dollars, ou 340 points de base, par rapport à un an plus tôt en raison de la hausse de la marge brute ajustée.

Compte tenu des charges financières nettes de 23 millions de dollars, en hausse de 6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse des taux d'intérêt et des niveaux d'emprunt nets moyens, ainsi que de l'incidence favorable d'une diminution de la base des actions en circulation, nous avons présenté un bénéfice dilué par action conforme aux PCGR de 0,47 \$ pour le trimestre, en baisse de 13 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. En excluant les frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires, les coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société, les ajustements des coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction ainsi que les attributions spéciales de maintien en poste, le bénéfice dilué par action ajusté¹ s'est chiffré à 0,59 \$, en hausse de 31 % d'un exercice à l'autre.

Les sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles pour le premier trimestre ont totalisé 27 millions de dollars, comparativement à 179 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse des investissements dans le fonds de roulement. Compte tenu des dépenses d'investissement de 44 millions de dollars au premier trimestre, qui ont été moins élevées qu'à la période correspondante de l'exercice précédent, la Société a utilisé des flux de trésorerie disponibles¹ d'environ 71 millions de dollars au premier trimestre. En comparaison, elle avait utilisé des flux de trésorerie disponibles de 202 millions de dollars au premier trimestre de 2023, ce qui tient compte de l'incidence favorable du produit net de 51 millions de dollars de la cession-bail d'une de nos installations de distribution aux États-Unis. Au cours du premier trimestre, les dépenses d'investissement ont ralenti comme prévu, puisque nous avons poursuivi l'accélération progressive des activités de notre nouvelle usine de fabrication au Bangladesh. Au cours du trimestre, le capital retourné aux actionnaires par les rachats d'actions a été de 57 millions de dollars et nous avons clos le premier trimestre avec une dette nette¹ de 1 143 millions de dollars et un ratio de levier financier¹ de la dette nette équivalant à 1,6 fois le BAIIA ajusté¹ des douze derniers mois consécutifs, ce qui s'inscrit dans les limites de nos niveaux d'endettement ciblés.

Perspectives pour 2024

En prévision de la Journée des investisseurs 2024 de Gildan planifiée à l'automne, la Société a récemment présenté une mise à jour pour les investisseurs qui décrit en détail cinq priorités stratégiques ainsi que ses cibles financières à moyen terme pour la période 2025-2028. Mettant à profit les assises solides créées par la stratégie de croissance durable de Gildan et prenant appui sur la mise en œuvre continue de celle-ci, les priorités identifiées devraient permettre à la Société de passer à sa prochaine phase de croissance. Pour obtenir plus de renseignements sur notre stratégie et nos cibles à moyen terme, nous vous invitons à consulter notre [communiqué de presse](#) daté du 15 avril 2024 de même que la rediffusion de notre conférence téléphonique et de notre présentation détaillée, accessibles au lien suivant : [Mise à jour pour les investisseurs](#).

Lors de la mise à jour pour les investisseurs, la Société a profité de l'occasion pour confirmer ses prévisions pour l'exercice 2024 complet, à savoir :

- Stabilité ou hausse dans le bas d'une fourchette à un seul chiffre de la croissance des produits pour l'exercice complet;
- Marge opérationnelle ajustée¹ dépassant légèrement l'extrémité supérieure de la fourchette cible de 18 % à 20 % pour 2024;
- Dépenses d'investissement représentant environ 5 % des ventes nettes;
- Bénéfice dilué par action ajusté¹ dans une fourchette de 2,92 \$ à 3,07 \$, soit une hausse notable comprise entre 13,5 % et 19,5 % d'un exercice à l'autre;
- Flux de trésorerie disponibles supérieurs à ceux de 2023 grâce à une plus grande rentabilité, à des investissements dans le fonds de roulement moindres et à des dépenses d'investissement moins élevées qu'en 2023.

Les hypothèses qui sous-tendent les prévisions pour 2024 sont notamment les suivantes :

- Nos prévisions supposent que les tendances dans les points de vente continueront de s'améliorer par rapport à 2023, reflétant une reprise potentielle sur différents marchés, ainsi que des occasions de croissance dans l'ensemble. De plus, nos prévisions concernant les produits tiennent compte de l'expiration du contrat de licence pour chaussettes avec Under Armour, le 31 mars 2024, qui devrait avoir une incidence minime sur notre rentabilité. En excluant l'incidence de ce contrat, la croissance des produits pour l'exercice 2024 complet devrait se situer entre le bas et le milieu d'une fourchette à un seul chiffre.
- Bien que le moment de l'adoption éventuelle des lois demeure incertain, nous avons pris en compte l'incidence estimée de la mise en œuvre des projets de loi sur l'impôt minimum mondial au Canada et à la Barbade sur notre taux d'impôt effectif, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Nous présumons actuellement que ces lois seront adoptées au deuxième trimestre de 2024, mais nous reconnaissons que l'adoption pourrait avoir lieu plus tard dans l'année. Nous avons également présumé que certains crédits d'impôt remboursables seront instaurés par l'un des territoires où nous exerçons nos activités, ce qui réduira nos charges de vente et charges générales et administratives.
- Les ventes nettes du deuxième trimestre devraient rester stables ou enregistrer une hausse dans le bas d'une fourchette à un seul chiffre d'un exercice à l'autre. La marge opérationnelle ajustée devrait dépasser l'extrémité supérieure de notre fourchette cible de 18 % à 20 % pour 2024, compte tenu de l'incidence favorable cumulative des crédits d'impôt remboursables prévus.
- Étant donné nos solides flux de trésorerie disponibles prévus et notre ratio de levier financier de la dette nette cible récemment révisé qui se situera entre 1,5 et 2 fois (précédemment, entre 1 et 2 fois), la Société prévoit actuellement, s'il n'y a pas plus de développements concernant la Société, reprendre les rachats d'actions après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu le 28 mai 2024.

Nos prévisions pour 2024 supposent qu'il n'y aura pas de détérioration significative découlant des conditions du marché, notamment en ce qui a trait aux prix et à l'inflation, ni de nouvelle détérioration des contextes géopolitiques. Elles reflètent une croissance raisonnable du secteur et l'accroissement attendu de notre part de marché. De plus, nos prévisions reflètent les attentes de Gildan en date du 1^{er} mai 2024 et sont assujetties à des incertitudes commerciales et à des risques importants, notamment les facteurs décrits à la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du rapport de gestion annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Déclaration du dividende trimestriel

Le conseil d'administration a déclaré un dividende en trésorerie de 0,205 \$ par action, qui sera versé le 17 juin 2024 aux actionnaires inscrits en date du 23 mai 2024. Ce dividende est un « dividende admissible » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute autre législation provinciale applicable se rapportant aux dividendes admissibles.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités actuelle, qui a commencé le 9 août 2023 et prendra fin le 8 août 2024, Gildan est autorisée à racheter, aux fins d'annulation, au plus 8 778 638 actions ordinaires, soit environ 5 % des actions émises et en circulation de la Société au 31 juillet 2023. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités est réalisée au moyen de rachats par l'intermédiaire des installations de la TSX et de la NYSE et des systèmes de négociation canadiens parallèles. Au cours de la période allant du 9 août 2023 au 29 avril 2024, Gildan a racheté pour annulation un total de 8 611 018 actions ordinaires, ce qui correspond à 4,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 31 juillet 2023.

Données sur les actions en circulation

En date du 29 avril 2024, 168 589 957 actions ordinaires étaient émises et en circulation, tandis que 467 401 options sur actions et 60 870 unités d'actions incessibles dilutives (les « UAI visant des actions nouvelles ») étaient en circulation. Chaque option sur actions confère au porteur le droit d'acheter, à un prix d'exercice prédéterminé, une action ordinaire à la fin de la période d'acquisition des droits. Chaque UAI visant des actions nouvelles confère au porteur le droit de recevoir une action ordinaire nouvelle à la fin de la période d'acquisition des droits, sans qu'aucune contrepartie monétaire ne soit versée à la Société.

Information sur la conférence téléphonique

Les Vêtements de Sport Gildan tiendra une conférence téléphonique aujourd'hui à 17 h 00, HE, pour présenter ses résultats du premier trimestre de 2024. Pour accéder à la conférence téléphonique, composez le (800) 715-9871 (Canada et États-Unis) ou le (646) 307-1963 (international), suivi du code 9371601#. Une retransmission sera disponible pendant 7 jours à compter de 20 h 00, HE, en composant le (800) 770-2030 (Canada et États-Unis) ou le (609) 800-9909 (international), suivi du même code. Une webdiffusion audio en direct, ainsi qu'une rediffusion de la conférence téléphonique sera disponible au lien suivant : [Webdiffusion audio du premier trimestre de 2024 de Gildan](#).

Le présent communiqué doit être lu en parallèle avec le rapport de gestion de Gildan et ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 31 mars 2024 et pour la période de trois mois close à cette date, qui seront déposés par Gildan auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et qui seront disponibles sur le site Web corporatif de Gildan.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement peuvent exister entre les états financiers consolidés résumés et les tableaux sommaires qui se trouvent dans le présent communiqué de presse.

Information financière supplémentaire

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES (NON AUDITÉES)

<i>(en millions de dollars, sauf les montants par action ou à moins d'indication contraire)</i>	T1 2024	T1 2023	Variation (%)
Ventes nettes	695,8	702,9	(1,0) %
Bénéfice brut	211,1	187,7	12,5 %
Bénéfice brut ajusté ¹⁾	211,1	184,4	14,5 %
Charges de vente et charges générales et administratives	105,2	81,8	28,6 %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées ¹⁾	85,5	81,8	4,5 %
Profit sur une cession-bail	—	(25,0)	n. s.
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	0,8	2,8	(71,4) %
Bénéfice opérationnel	105,1	128,0	(17,9) %
Bénéfice opérationnel ajusté ¹⁾	125,6	102,5	22,5 %
BAIIA ajusté ¹⁾	157,2	130,4	20,6 %
Charges financières	22,7	17,0	33,5 %
Charge d'impôt sur le résultat	3,7	13,4	(72,4) %
Bénéfice net	78,7	97,6	(19,4) %
Bénéfice net ajusté ¹⁾	99,2	81,6	21,6 %
Bénéfice de base par action	0,47	0,54	(13,0) %
Bénéfice dilué par action	0,47	0,54	(13,0) %
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	0,59	0,45	31,1 %
Marge brute ²⁾	30,3 %	26,7 %	3,6 pp
Marge brute ajustée ¹⁾	30,3 %	26,2 %	4,1 pp
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes ³⁾	15,1 %	11,6 %	3,5 pp
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	12,3 %	11,6 %	0,7 pp
Marge opérationnelle ⁴⁾	15,1 %	18,2 %	(3,1) pp
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	18,0 %	14,6 %	3,4 pp
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(27,4)	(179,4)	(84,7) %
Dépenses d'investissement	(44,0)	(73,9)	(40,5) %
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	(71,3)	(202,2)	(64,7) %

Au (en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	31 mars 2024	31 décembre 2023
Stocks	1 137,2	1 089,4
Créances clients	512,1	412,5
Dette nette ¹⁾	1 143,1	993,4
Levier financier de la dette nette ¹⁾	1,6	1,5

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

2) La marge brute correspond au bénéfice brut divisé par les ventes nettes.

3) Les charges de vente et charges générales et administratives exprimées en pourcentage des ventes nettes correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives divisées par les ventes nettes.

4) La marge opérationnelle correspond au bénéfice opérationnel divisé par les ventes nettes.

n. s. = non significatif

VENTILATION DES PRODUITS

Les ventes nettes par principal groupe de produits sont comme suit :

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	T1 2024	T1 2023	Variation (%)
Vêtements de sport	592,1	587,8	0,7 %
Articles chaussants et sous-vêtements	103,7	115,1	(9,9) %
	695,8	702,9	(1,0) %

Les ventes nettes ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	T1 2024	T1 2023	Variation (%)
États-Unis	618,0	625,1	(1,1) %
Canada	25,3	25,7	(1,6) %
International	52,5	52,1	0,8 %
	695,8	702,9	(1,0) %

Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes

Le présent communiqué de presse comporte des références à certaines mesures financières non conformes aux PCGR ainsi qu'à certains ratios non conformes aux PCGR décrits ci-après. Ces mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de sens normalisé aux termes des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Par conséquent, elles ne doivent pas être considérées de façon isolée ni comme un substitut aux mesures de la performance établies en conformité avec les IFRS. Les modalités et les définitions relatives aux mesures non conformes aux PCGR utilisées dans le présent communiqué et un rapprochement de chacune d'elles avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable figurent ci-dessous.

Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR

Comme mentionné ci-dessus, certains des ratios et des mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons excluent la variation provoquée par divers ajustements qui influencent la comparabilité des résultats financiers de la Société et qui pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Les ajustements qui ont une incidence sur plus d'une mesure financière ou plus d'un ratio financier non conforme aux PCGR sont expliqués ci-après.

Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions sont composés de coûts directement liés à des activités de sortie importantes, notamment à la fermeture et à la vente d'installations ou à la relocalisation d'activités commerciales, à des changements importants apportés à la structure de gestion, ainsi qu'à des coûts de transaction et de sortie et des coûts d'intégration engagés à la suite d'acquisitions d'entreprises. Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions servent d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté. Pour la période de trois mois close le 31 mars 2024, les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions se sont établis à 0,8 million de dollars (2,8 millions de dollars en 2023). Il y a lieu de se reporter à la rubrique 5.5.5 intitulée « Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions » du rapport de gestion intermédiaire pour une analyse détaillée de ces coûts.

Profits nets sur l'assurance

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2024, les profits nets sur l'assurance étaient de néant (3,3 millions de dollars en 2023). Le profit de 3,3 millions de dollars au premier trimestre de 2023, compris dans le coût des ventes, se rapporte aux deux ouragans qui ont eu des répercussions sur les activités de la Société en Amérique centrale en novembre 2020, et comprend principalement l'excédent des recouvrements d'assurance à recevoir comptabilisés au coût de remplacement du matériel endommagé, sur les radiations de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles. Ce profit sert d'ajustement pour calculer le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

Profit sur une cession-bail

Au premier trimestre de 2023, la Société a comptabilisé un profit de 25,0 millions de dollars (15,5 millions de dollars après avoir reflété une charge d'impôt de 9,5 millions de dollars) sur la cession-bail d'un de ses centres de distribution aux États-Unis. L'incidence de ce profit sert d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

Coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires et attributions spéciales de maintien en poste

Comprend les coûts de séparation en ce qui concerne le départ de l'ancien chef de la direction de la Société en décembre 2023 et les charges connexes liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services liés à la course aux procurations en cours et aux questions concernant les actionnaires. Comprend aussi une charge de rémunération fondée sur des actions au titre des attributions spéciales de maintien en poste octroyées à des membres de la haute direction et à d'autres employés, d'une juste valeur totale de 8,6 millions de dollars, au premier trimestre de l'exercice 2024 afin d'assurer la stabilité et la performance opérationnelle dans le contexte du processus de changement de chef de la direction et de la course aux procurations en cours. La charge de rémunération fondée sur des actions qui se rapporte à ces attributions est comptabilisée sur les périodes respectives d'acquisition des droits (une tranche de 6 millions de dollars de la juste valeur sera acquise à la fin de l'exercice 2024 et une tranche de 2,6 millions de dollars sera acquise principalement à la fin de l'exercice 2025).

Les coûts liés à ce qui précède ont été engagés au quatrième trimestre de l'exercice 2023 et au premier trimestre de l'exercice 2024, comme suit :

- Charges de 6,3 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2023, composées d'indemnités de cessation accumulées de 4,6 millions de dollars, déduction faite de la reprise d'une charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée antérieurement, et d'honoraires liés aux services-conseils et aux services juridiques de 1,7 million de dollars.
- Charges de 17,2 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2024, composées de charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services de 15,4 millions de dollars, d'une charge de rémunération fondée sur des actions de 1,1 million de dollars au titre des coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et d'une charge de rémunération fondée sur des actions de 0,7 million de dollars au titre des attributions spéciales de maintien en poste.

Coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société

Se rapporte aux charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services ayant trait au processus d'examen annoncé entrepris par la Société après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société. Au premier trimestre de l'exercice 2024, la Société a engagé des charges de 2,5 millions de dollars à l'égard de cette question.

L'incidence des coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires, des attributions spéciales de maintien en poste et des coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société décrits ci-dessus sert d'ajustement pour calculer les charges de ventes et charges générales et administratives ajustées, les charges de ventes et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

Bénéfice net ajusté et bénéfice dilué par action ajusté

Le bénéfice net ajusté correspond au bénéfice net avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, déduction faite des réductions de valeur, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires et les attributions spéciales de maintien en poste, les coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société (nouveau en 2024) et la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat lié à ces éléments. Le bénéfice net ajusté exclut aussi l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, ainsi que l'impôt sur le résultat découlant de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la suite de modifications des taux d'impôt prévus par la loi dans les pays où nous exerçons nos activités. Le bénéfice dilué par action ajusté correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. La Société utilise le bénéfice net ajusté et le bénéfice dilué par action ajusté pour mesurer la performance de son bénéfice net d'une période à l'autre et pour prendre des décisions concernant ses activités en cours, sans tenir compte de la variation liée à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments parce qu'ils influencent la comparabilité du bénéfice net et du bénéfice dilué par action et pourraient fausser l'analyse des tendances du bénéfice net relativement à son rendement commercial. La Société estime que la présentation du bénéfice net ajusté et du bénéfice dilué par action ajusté est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par certaines charges et radiations et par certains produits et recouvrements susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, sauf les montants par action)</i>	T1 2024	T1 2023
Bénéfice net	78,7	97,6
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	0,8	2,8
Profits nets sur l'assurance	—	(3,3)
Profit sur une cession-bail	—	(25,0)
Coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires et aux attributions spéciales de maintien en poste	17,2	—
Coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société	2,5	—
Charge d'impôt liée aux ajustements qui précèdent	—	9,5
Bénéfice net ajusté	99,2	81,6
Bénéfice de base par action	0,47	0,54
Bénéfice dilué par action	0,47	0,54
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	0,59	0,45

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Le bénéfice brut ajusté correspond au bénéfice brut excluant l'incidence des profits nets sur l'assurance à l'exercice 2023. La direction utilise le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau de la marge brute d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence de l'élément décrit ci-dessus. La Société exclut cet élément parce qu'il influence la comparabilité des résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Le fait d'exclure cet élément ne signifie pas qu'il est non récurrent. La Société estime que la présentation du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée est utile, puisqu'elle aide la direction et les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société utilise la main-d'œuvre et les matériaux pour fabriquer des biens destinés à ses clients, qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par l'incidence des profits nets sur l'assurance comptabilisés au cours d'exercices précédents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T1 2024	T1 2023
Bénéfice brut	211,1	187,7
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :		
Profits nets sur l'assurance	—	(3,3)
Bénéfice brut ajusté	211,1	184,4
Marge brute	30,3 %	26,7 %
Marge brute ajustée¹⁾	30,3 %	26,2 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice brut ajusté divisé par les ventes nettes.

Charges de vente et charges générales et administratives ajustées et charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes

Les charges de vente et charges générales et administratives ajustées correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives excluant l'incidence des coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des charges de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires et aux attributions spéciales de maintien en poste et des coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société (nouveau en 2024). La Société utilise les charges de vente et charges générales et administratives ajustées et les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes pour mesurer sa performance d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. La Société estime que la présentation des charges de vente et charges générales et administratives ajustées et des charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par certaines charges et radiations susceptibles de varier d'une période à l'autre. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T1 2024	T1 2023
Charges de vente et charges générales et administratives	105,2	81,8
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires et aux attributions spéciales de maintien en poste	17,2	—
Coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société	2,5	—
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées	85,5	81,8
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes	15,1 %	11,6 %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	12,3 %	11,6 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond aux charges de vente et charges générales et administratives ajustées divisées par les ventes nettes.

Bénéfice opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée

Le bénéfice opérationnel ajusté correspond au bénéfice opérationnel avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions. Le bénéfice opérationnel ajusté exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des charges de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires et aux attributions spéciales de maintien en poste, et les coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société (nouveau en 2024). La direction utilise le bénéfice opérationnel ajusté et la marge opérationnelle ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau du bénéfice opérationnel, car elle croit qu'ils donnent une meilleure indication de sa performance opérationnelle et facilitent la comparaison entre les périodes de présentation de l'information financière, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments du calcul parce qu'ils influencent la comparabilité des résultats financiers et pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relatives au rendement de son bénéfice opérationnel et de sa marge opérationnelle. La Société estime que la présentation du bénéfice opérationnel ajusté et de la marge opérationnelle ajustée est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société génère des profits à partir de ses activités principales, qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par l'incidence des éléments notés ci-dessus susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T1 2024	T1 2023
Bénéfice opérationnel	105,1	128,0
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	0,8	2,8
Profits nets sur l'assurance	—	(3,3)
Profit sur une cession-bail	—	(25,0)
Coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires et aux attributions spéciales de maintien en poste	17,2	—
Coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société	2,5	—
Bénéfice opérationnel ajusté	125,6	102,5
Marge opérationnelle	15,1 %	18,2 %
Marge opérationnelle ajustée¹⁾	18,0 %	14,6 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice opérationnel ajusté divisé par les ventes nettes.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté correspond au bénéfice avant les charges financières nettes, l'impôt sur le résultat et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et des autres coûts connexes à des acquisitions. Le BAIIA ajusté exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des charges de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires et aux attributions spéciales de maintien en poste, et les coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société (nouveau en 2024). La direction se sert du BAIIA ajusté, entre autres mesures, pour faciliter la comparaison de la rentabilité de ses activités de manière cohérente d'une période à l'autre et pour permettre une meilleure compréhension des facteurs et des tendances marquant ses activités. La Société croit aussi que cette mesure est couramment utilisée par les investisseurs et les analystes pour évaluer la rentabilité et la structure de coûts des entreprises du secteur ainsi que pour mesurer la capacité d'une entreprise à assurer le service de la dette et à s'acquitter d'autres obligations de paiement, ou en tant qu'instrument d'évaluation courant. La Société ne tient pas compte de la dotation aux amortissements, qui n'entraîne pas de décaissement de par sa nature et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou des facteurs non liés aux activités opérationnelles. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Cette mesure n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars)</i>	T1 2024	T1 2023
Bénéfice net	78,7	97,6
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	0,8	2,8
Profits nets sur l'assurance	—	(3,3)
Profit sur une cession-bail	—	(25,0)
Coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires et aux attributions spéciales de maintien en poste	17,2	—
Coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société	2,5	—
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	31,6	27,9
Charges financières, montant net	22,7	17,0
Charge d'impôt sur le résultat	3,7	13,4
BAlIA ajusté	157,2	130,4

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'entreprises. La Société considère que les flux de trésorerie disponibles constituent un indicateur important de la solidité et de la situation de trésorerie de l'entreprise et il s'agit d'une mesure clé utilisée par la direction en matière de gestion du capital, car elle indique les flux de trésorerie disponibles, une fois les dépenses d'investissement effectuées, afin de rembourser la dette, de poursuivre les acquisitions d'entreprises et/ou de redistribuer à ses actionnaires. La direction croit que les flux de trésorerie disponibles permettent également aux investisseurs d'apprécier les liquidités dont dispose la Société pour assurer le service de la dette, pour financer des acquisitions et pour verser des dividendes. De plus, les flux de trésorerie disponibles sont une mesure couramment utilisée par les investisseurs et les analystes afin d'évaluer une entreprise et ses éléments d'actif sous-jacents. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars)</i>	T1 2024	T1 2023
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(27,4)	(179,4)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(43,9)	(22,8)
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :		
Acquisitions d'entreprises	—	—
Flux de trésorerie disponibles	(71,3)	(202,2)

Total de la dette et dette nette

Le total de la dette est défini comme la somme de la dette bancaire, de la dette à long terme, incluant la partie courante, et des obligations locatives, incluant la partie courante, alors que la dette nette correspond au total de la dette duquel sont déduits la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La Société estime que le total de la dette et la dette nette constituent des indicateurs importants pour la direction et les investisseurs afin d'évaluer la situation financière et les liquidités de la Société et de mesurer son levier financier. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars)</i>	31 mars 2024	31 décembre 2023
Dettes à long terme (y compris la partie courante)	1 140,0	985,0
Dettes bancaires	—	—
Obligations locatives (y compris la partie courante)	94,3	98,1
Total de la dette	1 234,3	1 083,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(91,2)	(89,6)
Dettes nettes	1 143,1	993,4

Ratio de levier financier de la dette nette

La Société définit le ratio de levier financier de la dette nette comme étant le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs; ces mesures sont toutes des mesures non conformes aux PCGR. Le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs reflète les acquisitions effectuées pendant la période comme si elles avaient eu lieu au début de cette période. La Société a établi un ratio cible de levier financier de la dette nette à la clôture de l'exercice qui équivaut à 1,5 ou 2,0 fois le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs. Le ratio de levier financier de la dette nette sert à évaluer le levier financier de la Société et est utilisé par la direction dans ses décisions à l'égard de la structure du capital de la Société, y compris la stratégie de financement. La Société croit que certains investisseurs et analystes utilisent le ratio de levier financier de la dette nette pour mesurer le levier financier de la Société, y compris sa capacité à rembourser la dette contractée. Le ratio de levier financier de la dette nette de la Société diffère du ratio de la dette nette au BAIIA, qui est un engagement que renferment nos conventions relatives aux prêts et aux effets. Par conséquent, la Société estime qu'il s'agit d'une mesure supplémentaire utile. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	31 mars 2024	31 décembre 2023
BAIIA ajusté des douze derniers mois consécutifs	701,1	674,5
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :		
Acquisitions d'entreprises	—	—
BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs	701,1	674,5
Dettes nettes	1 143,1	993,4
Ratio de levier financier de la dette nette ¹⁾	1,6	1,5

1) Aux fins des conventions relatives aux prêts et aux effets, le ratio de la dette nette totale au BAIIA de la Société était de 1,9 au 31 mars 2024.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

Certains énoncés qui figurent dans le communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants. Les énoncés prospectifs comprennent entre autres de l'information sur nos objectifs et sur les stratégies visant à atteindre ces objectifs, de même que de l'information sur nos opinions, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions, incluant notamment nos attentes relatives à la croissance des ventes nettes, à la marge brute, aux charges de ventes et charges générales et administratives, aux coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, à la marge opérationnelle, à la marge opérationnelle ajustée, au BAIIA ajusté, au bénéfice dilué par action, au bénéfice dilué par action ajusté, au taux d'imposition, aux flux de trésorerie disponibles, au rendement de l'actif net ajusté moyen, aux ratios de levier financier de la dette nette au BAIIA ajusté, au remboursement de capital et aux dépenses d'investissement, y compris nos prévisions financières décrites dans le présent communiqué de presse à la rubrique « Perspectives ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes ayant une connotation conditionnelle ou prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « suppose », « anticipe », « planifie », « croit », ou « continue », de même que de la forme négative de ces expressions ou des variantes de celles-ci ou de termes semblables. Le lecteur est invité à consulter les documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ainsi que les risques décrits aux rubriques « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion le plus récent pour une analyse des facteurs pouvant influencer nos résultats futurs. Les facteurs significatifs et les principales hypothèses qui ont été retenus pour tirer une conclusion ou formuler une prévision ou une projection sont également présentés dans ce document et le présent communiqué de presse.

Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, incertains et les résultats ou les événements qui y sont prévus pourraient différer considérablement des résultats ou des événements réels. Les facteurs significatifs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des conclusions, prévisions ou projections reflétées dans ces énoncés prospectifs comprennent notamment :

- les changements des conditions économiques, financières ou géopolitiques générales à l'échelle mondiale ou sur un ou plusieurs des marchés que nous desservons;
- notre capacité à mettre à exécution nos stratégies et nos plans de croissance, y compris notre aptitude à mettre en service l'expansion de la capacité prévue;
- notre capacité à intégrer avec succès les acquisitions et réaliser les synergies et les bénéfices attendus;
- l'intensité de la concurrence et notre capacité à la soutenir efficacement;
- notre dépendance à l'égard d'un petit nombre de clients d'envergure;
- le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes fermes;
- notre capacité à prévoir, identifier et réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation;
- notre capacité à gérer efficacement le niveau de notre production et de nos stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs;
- les fluctuations et la volatilité des cours des matières premières par rapport aux niveaux actuels et des produits énergétiques entrant dans la fabrication et le transport de nos produits;
- notre dépendance à l'égard de fournisseurs clés et notre capacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières, en matières intermédiaires et en produits finis;
- l'impact des risques liés aux conditions météorologiques, au climat politique et socioéconomique, aux catastrophes naturelles, aux épidémies, aux pandémies et aux endémies, telle que la pandémie de COVID-19, propres aux pays où nous exerçons nos activités ou dans lesquels nous vendons nos produits ou auprès desquels nous nous approvisionnons;
- la perturbation des activités de fabrication et de distribution causée par des facteurs tels que des enjeux opérationnels, des perturbations au niveau des fonctions logistiques de transport, des conflits de travail, l'instabilité politique ou sociale, les événements liés au climat, les catastrophes naturelles, les épidémies et les pandémies (comme la pandémie de COVID-19) et d'autres événements défavorables imprévus;

- la conformité à la réglementation en matière de commerce international, de concurrence, de fiscalité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail, de responsabilité de produits, d'emploi, de brevets et de marques de commerce, de gouvernance et de valeurs mobilières, de licences et de permis, de protection de la vie privée, de faillite, de lutte anticorruption, ou de toutes autres lois ou réglementation en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités;
- l'imposition de mesures correctives commerciales ou la modification des droits et des tarifs, des lois et accords sur le commerce international, des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et des programmes de préférences commerciales sur lesquels compte actuellement la Société pour exercer ses activités de fabrication ou pour l'application des mesures de protection qui en découlent;
- l'élimination des subventions gouvernementales et des crédits dont nous bénéficions actuellement, et la non-matérialisation des nouvelles subventions et des nouveaux crédits attendus;
- les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif, dont le résultat de vérifications fiscales ou la modification de lois ou de traités fiscaux applicables, y compris la mise en place prévue d'ici peu d'un taux d'imposition minimum global de 15 %;
- l'évolution ou le risque de violation des lois et règlements sur la sécurité des produits de consommation;
- les changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés ou aux lois et réglementations sur l'emploi au Canada comme à l'étranger;
- une mauvaise presse à la suite de violations réelles, présumées ou perçues, par la Société ou l'un de ses sous-traitants, des droits de la personne, des lois du travail et environnementales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique;
- notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle;
- les problèmes opérationnels liés à nos systèmes d'information ou à ceux de nos fournisseurs de services découlant de pannes de systèmes, de virus, d'une atteinte à la sécurité et à la cybersécurité, de désastres, de perturbations découlant de la mise à jour ou de l'intégration de systèmes;
- une atteinte réelle ou perçue à la sécurité des données;
- notre dépendance à l'égard des gestionnaires clés et notre capacité à attirer et/ou à retenir du personnel clé;
- l'évolution rapide de l'intelligence artificielle;
- les modifications des méthodes et des estimations comptables;
- l'exposition aux risques découlant des instruments financiers, dont le risque de crédit lié aux créances clients et à d'autres instruments financiers, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, de même que les risques liés aux prix des marchandises;
- les coûts globaux pour la Société liés aux coûts de cessation d'emploi du chef de la direction et aux frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires, de même que les coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société.

Ces facteurs pourraient faire en sorte que la performance et les résultats financiers réels de la Société au cours des périodes futures diffèrent de façon significative des estimations ou des projections à l'égard de la performance ou des résultats futurs exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence que les opérations ou les éléments non récurrents ou inhabituels annoncés ou qui se produiront après la formulation des énoncés pourraient avoir sur les activités de la Société. Par exemple, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des cessions et des acquisitions d'entreprises ou d'autres transactions commerciales, des dépréciations d'actifs, des pertes de valeur d'actifs ou d'autres charges annoncées ou qui sont constatées après la formulation des énoncés prospectifs. L'incidence financière de ces opérations et d'éléments non récurrents ou inhabituels peut se révéler complexe et dépend nécessairement des faits propres à chacun d'eux.

Rien ne peut garantir que les attentes exprimées dans nos énoncés prospectifs se concrétiseront. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction relativement à la performance financière future de la Société et ils risquent de ne pas convenir à d'autres fins. De plus, à moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs présentés dans ce communiqué ont été établis en date de ce dernier et nous ne nous engageons nullement à les actualiser publiquement ni à les réviser à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois ou les réglementations applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué, y compris nos prévisions financières actualisées pour l'exercice 2024 qui figurent à la rubrique « Perspectives pour 2024 », sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

À propos de Gildan

Gildan est l'un des principaux fabricants de vêtements de base de tous les jours. L'offre de produits de la Société comprend des vêtements de sport, des sous-vêtements et des chaussettes vendus à un large éventail de clients, y compris des grossistes, des sérigraphes ou des décorateurs, ainsi qu'aux détaillants qui vendent aux consommateurs par l'entremise de leurs magasins physiques et/ou leurs plateformes de commerce électronique et aux entreprises de marques mondiales axées sur le style de vie. La Société commercialise ses produits en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, sous un portefeuille diversifié de marques appartenant à la Société, notamment Gildan®, American Apparel®, Comfort Colors®, GOLDTOE® et Peds®.

Gildan possède et opère des installations de production à grand volume et verticalement intégrées, qui sont principalement situées en Amérique centrale, dans les Caraïbes, en Amérique du Nord et au Bangladesh. Gildan est engagée à mettre en place des pratiques de premier plan en matière de main-d'œuvre, d'environnement et de gouvernance dans toute la chaîne d'approvisionnement de la Société conformément à son programme ESG intégré dans la stratégie d'affaires à long terme de la Société. Des informations additionnelles sur Gildan et sur ses pratiques et initiatives en matière d'ESG sont disponibles au www.gildancorp.com.

-30-

Relations avec les investisseurs :

Jessy Hayem, CFA
Vice-présidente et chef des relations
avec les investisseurs
(514) 744-8511
jhayem@gildan.com

Relations avec les médias :

Geneviève Gosselin
Directrice, communications mondiales et
marketing d'entreprise
(514) 343-8814
ggosselin@gildan.com